

Le suivi pédagogique d'un stagiaire est donc organisé aussi bien en centre de formation qu'en structure d'alternance.

En centre de formation, plusieurs temps sont consacrés au suivi pédagogique des stagiaires par l'engagement du responsable de formation.

En structure d'alternance, le suivi pédagogique du stagiaire est réalisé par le tuteur.

MODALITES D'EVALUATION ET DE CERTIFICATION

Les unités capitalisables du BP APT sont attribuées à l'issue de 5 épreuves certificatives.

Epreuve A : vérification des exigences préalables à la mise en situation professionnelle (VEP MSP)

Epreuve B : conception, réalisation et évaluation d'un projet d'animation dans la structure d'alternance pédagogique proposant des activités physiques pour tous (UC 1 et UC 2)

Epreuve C :

- 1 : conception, conduite et évaluation d'un cycle d'apprentissage en structure d'alternance pédagogique dans une famille d'activités physiques pour tous (UC 3a APT)
- 2 : conception, conduite et évaluation d'un cycle d'apprentissage en structure d'alternance pédagogique dans une autre famille d'activités physiques pour tous (UC 3b APT)

Epreuve D : mobilisation des techniques de la mention « activités physiques pour tous » pour mettre en œuvre une séance d'apprentissage (UC 4 APT).

CALENDRIER DES TEP • Ouverture des inscriptions en janvier 2021 •

Public	PARCOURSUP* OU HORS PARCOURSUP	Clôture des inscriptions	16 avril 2021	Date des TEP	3 mai 2021
Public	UNIQUEMENT HORS PARCOURSUP	Clôture des inscriptions	15 juin 2021	Date des TEP	30 juin 2021

CALENDRIER DE LA FORMATION • Ouverture des inscriptions en janvier 2021 •

Clôture des inscriptions à la formation	Tests de sélection	Début de la formation (positionnement)	Date du 1 ^{er} cours	Fin de la formation	Effectif habilité	Heures en centre	Heures en structure	Durée totale
PARCOURSUP * 16 avril 2021	PARCOURSUP * 4 et 5 mai 2021	Du 31 août au 3 septembre 2021	13 septembre 2021	30 juin 2022	15 à 24* stagiaires	720 H	528 H	1 248 H
HORS PARCOURSUP 15 juin 2021	HORS PARCOURSUP 1 ^{er} et 2 juillet 2021							

* Dont 6 places PARCOURSUP pour les sortants scolaires (inscription obligatoire sur www.parcoursup.fr en plus de l'inscription au CREPS)

La phase de positionnement permet d'individualiser le parcours de chaque stagiaire, de **valider des parcours partiels et l'obtention d'UC** par équivalence selon le tableau figurant [l'annexe VI de l'arrêté du 21 juin 2016](#).

Pour plus d'informations, n'hésitez pas à vous rendre sur [le site du Ministère des Sports](#).

Les UC n°1 et 2 de ce BPJEPS une fois validées sont acquises pour tous les BPJEPS.

COUT DE LA FORMATION ET FINANCEMENTS

(LES CONDITIONS GENERALES DE VENTES SONT CONSULTABLES SUR NOTRE SITE INTERNET)

Frais d'inscription	
Hors PARCOURSUP Frais d'inscription aux TEP : 60 € (non remboursables) Frais d'inscription à la formation : 60 € (non remboursables)	PARCOURSUP Frais de scolarité à l'entrée en formation : 100 €
Frais pédagogiques	
Frais en parcours complet : 5 688 €	Frais en parcours partiel : 7,90 € / heure
Si moins de 100 heures de formation à suivre en centre : 50 € par épreuve certificative à repasser.	

ACCUEIL ET HEBERGEMENT

formation professionnelle voir impérativement avec le service accueil pour la réservation : 03.26.86.70.10



Cette formation est ~~réf~~ ^{réf} sur

www.formas.fr